

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 19
08/09/2026	08/09/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 17
		Votants la présente délibération	= 18

L'an deux mil vingt-six, le Lundi quatorze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORIOT, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Anne-Sophie COUDERC, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Ludivine ENGOULVENT, Guillaume FRETAULT, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Gaël PELTIOT (pouvoir donné à Noël TELLIER), Willy AUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Séverine NICAISE

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 14.09.2026-2

2°) Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde PCS pour intégration du risque « canicule »

Le Conseil Municipal de Louplande,

- Considérant la nécessité de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde régulièrement actualisé,
- Considérant la proposition de reprendre le travail relatif au Plan Communal de Sauvegarde afin notamment d'y intégrer le risque « canicule »,
- Considérant que le PCS doit permettre à la commune de disposer d'une organisation opérationnelle en cas d'événement majeur, notamment par l'identification des personnes et ressources mobilisables, des locaux pouvant être utilisés, des contacts utiles et des procédures à mettre en œuvre,
- Considérant que les risques de canicule, d'inondation, d'incendie et d'accident majeur, notamment sur les axes routiers, doivent être pris en compte,
- Considérant la proposition de constituer un groupe de travail chargé de l'actualisation du PCS,

Après vote à mains levées, à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De lancer la démarche d'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Louplande, notamment afin d'y intégrer le risque « canicule ».

Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur

072-217201698 20260914 14093026-2 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

Affichage : 28/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Article 2 : De constituer un groupe de travail chargé de cette actualisation, sous le pilotage de Monsieur Lionel HUBERT, et composé de :

- Gaël PELTIOT
- Betty GAZEAU
- Aline JOURDAIN
- Anne-Sophie COUDERC
- Joachim RATTIER
- Jean-Philippe BRAULT

Article 3 : De prévoir la reprise des documents existants et l'actualisation des informations nécessaires.

Article 4 : De reprendre contact avec GROUPAMA, qui avait précédemment accompagné la commune, afin de connaître les possibilités de poursuite de cet accompagnement.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 21 septembre 2026

Le secrétaire de séance :
Séverine NICAISE



pour copie conforme
Louplande, le 21 septembre 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260914-14092026-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

Affichage : 28/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

